

ATELIER INTERNATIONAL

“Les bonnes pratiques de fonctionnement au quotidien des CES-IS : Mesure de l’impact et de la valeur ajoutée”

3 Mars 2017 – Luxembourg

Contribution du CES de Guinée

Introduction

Comme défini au Conseil d’Administration de Madrid, en date de mars 2016, le rôle principal des Conseil Economiques et Sociaux est de renforcer leur participation dans la lutte contre les inégalités liées à la pauvreté.

Cet agenda d’activités qui couvre la période 2015-2017, donne des séquences de bonnes pratiques au quotidien des CES.

En 2016, ces activités ont été développées dans trois (3) sessions principales dont, entre autres :

- 1- Le Dialogue social à travers les formes de Dialogue social et son évolution au cours de ces récentes années**
- 2- Les Relations entre les CES et les Institutions : Gouvernement, Administrations, Parlement à travers les Stratégies de Communication et comment renforcer l’Efficacité/ l’Influence des CES-IS**
- 3- Les Relations des CES avec les Partenaires sociaux et les Organisations de la Société Civile, mais aussi comment renforcer la Légitimité, la Représentation et « la licence d’opérer » des CES-IS**

Aujourd’hui, il s’agit de pouvoir mesurer les impacts et la valeur ajoutée à travers, encore trois sessions pour 2017, dont notamment :

- 1- Les instruments disponibles à mettre en œuvre pour mesurer l’impact des travaux des CES-IS sur la société**
- 2- Les critères de mesure de l’impact des CES-IS**

3- Les Mécanismes de suivi nécessaires pour mesurer la valeur ajoutée des CES dans la société

Sur les trois (3) sessions envisagées

I. Les Instruments disponibles à mettre en œuvre pour mesurer l'impact des travaux des CES-IS sur la société :

Il faut indiquer que le CES-Guinée n'a pas encore formalisé les instruments à caractère juridique destinés à mesurer l'impact des travaux. Cependant, il comprend en son sein quatre commissions statutaires de travail qui, en général, mènent **des études sur des activités et des domaines comme le Dialogue social, la Gouvernance, les Relations avec les Institutions comme le Gouvernement, le Parlement et les relations avec les Partenaires sociaux et les Organisations de la Société Civile qui, d'ailleurs se retrouvent toutes représentées au sein du CES de Guinée.**

Egalement, le Conseil Economique et Social est partie prenante de la Commission Nationale Inter ministérielle de Renforcement des Capacités.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que le CES a participé aux sessions animées par l'ENAP - Ecole Nationale d'Administration Publique du Québec- (Canada) sur :

- l'Éthique et la Morale
- les Activités axées sur les Résultats
- et le Leadership Organisationnel en Gestion de la Communication.

Aussi, à travers les résultats d'enquêtes de données menées sur les diverses activités socioéconomiques, par le Centre National des Statistiques et par "Stat view international", le poids du CES ressort de manière très visible.

Parmi les programmes concernés, nous citerons entre autres : **le Programme de Consolidation de la Paix** avant, pendant et après les scrutins électoraux, sans oublier la participation du CES au **Comité de Veille auprès des religieux comme moyen d'alerte précoce et de prévention des conflits par le Dialogue.**

En Guinée, le CES est toujours invité à prendre part aux sessions d'évaluation des activités de ces institutions, sur l'emploi, le travail et sur la réduction de la pauvreté, à travers, entre autres :

- **la Commission Nationale du Travail et des Lois Sociales,**
- **les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté,**
- **la Commission de pilotage des changements climatiques et de Protection de l'Environnement**
- **la Commission Nationale Civilo militaire.**

II. Les Critères de mesure de l'impact des CES-IS

Sur tous ces aspects développés à la session 1, il y a des critères quantitatifs et des critères qualitatifs.

2.1. De manière quantitative, les membres du CES sont désignés au nombre de deux ou trois dans toutes les commissions nationales qui traitent des sujets portant sur le Dialogue social, sur les relations avec les Institutions, qu'il s'agisse du Gouvernement, des Administrations, ou du Parlement.

Le CES a des rapports avec le Ministre Conseiller Chargé des Relations avec les Institutions Républicaines qui permettent le renforcement de l'efficacité et de l'influence du CES auprès de toutes ces Institutions, même celles nouvellement créées, comme la Cour de Comptes.

2.2. Au plan qualitatif, les Membres du Bureau Exécutif du CES sont membres des Commissions de Haut Niveau qui traitent des sujets comme la lutte contre les inégalités liées à la pauvreté, l'assistance à l'entrepreneuriat féminin et des Jeunes, l'Employabilité des Jeunes,... C'est dire que sur le plan qualitatif, le CES influence les grandes décisions à ces multiples niveaux.

III. Les Mécanismes de suivi nécessaires pour mesurer la valeur ajoutée des CES-IS dans la Société

La mission essentielle du Conseil Economique et Social de Guinée est d'éclairer chaque fois que de besoin, le Président de la République et l'Assemblée Nationale sur la conduite de la politique économique, sociale, culturelle et scientifique du pays.

C'est pourquoi, la Loi Organique L 91/04/CTRN du 23 Décembre 1991 dispose en son Article Premier que le **CES est une Assemblée Consultative chargée d'émettre des Avis et Recommandations sur les questions qui lui sont soumises par le Président de la République ou par l'Assemblée Nationale.**

Cette Loi Organique stipule en plus en son Article 3 que « le CES est compétent pour examiner les Projets ou Propositions de lois ainsi que les Projets de Décrets à caractère économique et social qui lui sont soumis, à l'exception des Lois de Finances. **Il est obligatoirement consulté sur les projets de Lois de Plan et de Programme à caractère économique et social. Il peut être associé à l'élaboration de ces textes.** Il peut être consulté sur tout problème à caractère économique, social, culturel et scientifique intéressant la Nation ».

En son Article 4, la même Loi Organique précise que « **le CES peut, de sa propre initiative se saisir de l'examen de questions économiques, sociales ou financières**, entreprendre à cet effet des études et enquêtes, nécessaires pour émettre des avis et suggestions de reformes qui lui paraissent de nature à favoriser le développement économique et social de la Nation ».

Le rôle du CES est donc non seulement **d'aider au balisage de la politique économique, sociale, Culturelle et scientifique** du pays, mais aussi et surtout d'accompagner le processus de démocratisation et de libéralisation de l'économie, **d'instauration de l'État de Droit et de la Bonne Gouvernance, de réaliser et garantir l'équilibre social, la concorde nationale, la paix et la sécurité.**

Si hier le rôle du CES était uniquement d'émettre des Avis et Recommandations à travers des sujets de saisines et d'autosaisîmes, aujourd'hui, la possibilité est donnée de contrôler la mise en application de ces avis mais aussi leur inscription au journal officiel de la République. Ce qui donne une valeur ajoutée qui n'existait pas autrefois.